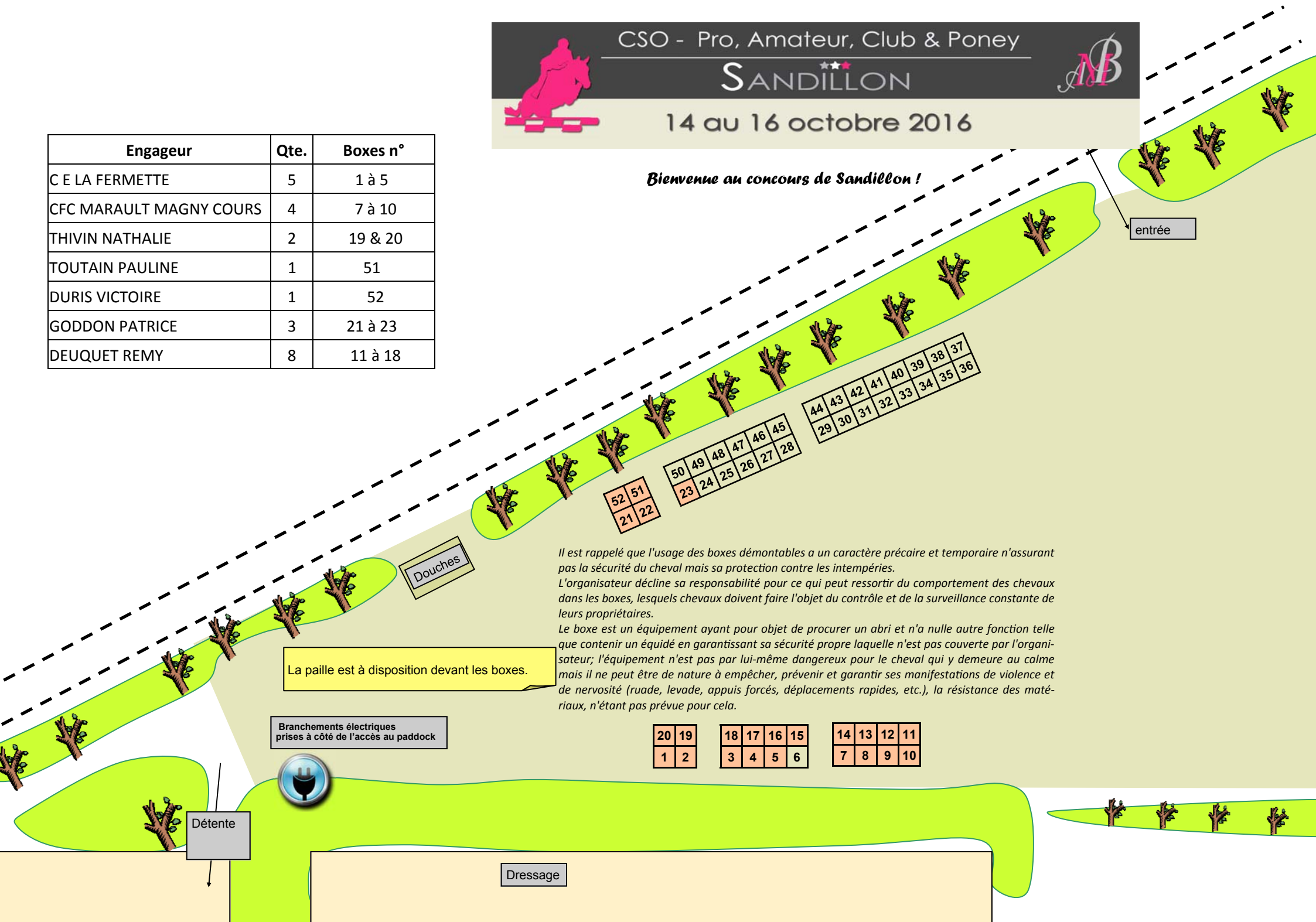


| Engageur                | Qte. | Boxes n° |
|-------------------------|------|----------|
| C E LA FERMETTE         | 5    | 1 à 5    |
| CFC MARAULT MAGNY COURS | 4    | 7 à 10   |
| THIVIN NATHALIE         | 2    | 19 & 20  |
| TOUTAIN PAULINE         | 1    | 51       |
| DURIS VICTOIRE          | 1    | 52       |
| GODDON PATRICE          | 3    | 21 à 23  |
| DEUQUET REMY            | 8    | 11 à 18  |

Bienvenue au concours de Sandillon !



Il est rappelé que l'usage des boxes démontables a un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries.

L'organisateur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires.

Le boxe est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a nulle autre fonction telle que contenir un équidé en garantissant sa sécurité propre laquelle n'est pas couverte par l'organisateur; l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qui y demeure au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et de nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc.), la résistance des matériaux, n'étant pas prévue pour cela.

La paille est à disposition devant les boxes.

Branchements électriques prises à côté de l'accès au paddock

Détente

Dressage